Image not found or type unknown

Frais de fiscalité locale pour un bail commercial

Par **nath**, le **04/06/2009** à **22:52**

Bonjour,
titulaire d'un bail commercial sur lequel a été mise la taxe foncière à ma charge, je voulais savoir si le bailleur a raison de me demander en plus les 8% pour les frais de fiscalité locale qu'il avance sur sa taxe foncière.
(ATTENTION, je ne parle pas ici de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
ma question concerne les 8% de frais sur la taxe foncière pour un local commercial).
est-il en droit de me réclamer ces frais si le bail nementionne rien ?

merci infiniment

Par **Solaris**, le **04/06/2009** à **22:55**

Bonjour,

Dans la mesure, où vous devez régler la taxe foncière, il conviendra de régler les avances.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés